



Chers parents,

C'est avec plaisir que nous vous adressons ce courrier de rentrée qui vous apportera toutes les précisions concernant les modalités de fonctionnement des temps périscolaires (accueils, bus et restauration scolaire) et extrascolaires (mercredis et vacances) proposées à votre/vos enfant(s).

Afin de bénéficier de ces services mis en place par la commune de Gramat, nous vous précisons que **les inscriptions préalables sont obligatoires sur tous les accueils.**

Ces inscriptions sont primordiales pour une meilleure prise en charge de votre, vos enfant(s). De plus, le nombre d'enfant accueilli **est limité sur les ALSH, si votre enfant n'est pas inscrit il pourra se voir refuser l'accès aux accueils.**

Elles s'effectuent directement via votre portail famille à l'adresse <http://mairiedegramat.portail-familles.net>

L'identifiant correspond à votre adresse mail. Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur « mot de passe oublié ».

Nous invitons les familles n'ayant pas de connexion internet à nous contacter au **05.65.38.72.95 / 06.42.40.16.97** ou par mail à [guichetunique@gramat.fr](mailto:guichetunique@gramat.fr)

**Les réservations s'effectuent jusqu'à la veille 17h00 jours ouvrés.**

**Les annulations s'effectuent jusqu'à la veille 12h00 jours ouvrés.**

**Majoration en cas de non réservation de l'accueil du soir de 16h30 à 17h.**

\* Quotient familial < 442€ ..... → 0.90 €

\* Quotient familial > ou = 442 € ..... → 1.10 €

La majoration sera appliquée par jour de présence non réservé.

**Nous vous rappelons également qu'une majoration de 6.24 € sera appliquée en cas de non réservation de la restauration scolaire.**

Les absences seront gérées suivant le tableau ci-dessous :

Absence	Information dans le délai (Annulation : la veille avant midi)	Information hors délai
Avec justificatif	Non facturée	1 <sup>er</sup> jour facturé
Sans justificatif		Idem + jour(s) réservé(s) annulé(s) <u>Sur la semaine correspondante</u>

Les factures seront faites en fin de mois. Vous recevrez un mail vous en informant. Le paiement pourra se faire en ligne via votre portail familles.

Une permanence sera assurée le **3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois** : - à la Mairie : de 14h à 16h45.

: - au centre de loisirs " Les Tilleuls " de 17h à 18h30.

Nous sommes à votre écoute pour d'éventuels renseignements et vous souhaitons une belle rentrée !